

Les brèves de l'AFE

L'actualité de l'éclairage commentée et analysée par l'AFE

Zoom sur



Bienvenue à la newsletter de la revue Lux !

Au sommaire de la première newsletter de Lux, la revue de l'éclairage : « Le Flickering : comment maîtriser ce scintillement indésirable ? »
[Cliquez ici](#)

A la Une

→ Les dossiers réglementation [p 2](#)

→ Bâtiments : la « hub'érisation » en route ?
[p 4](#)

→ Les réseaux sociaux, nouveaux médias de l'éclairage ? [p 9](#)

→ Mutation du paradigme de service public : éclairage public vs rentabilité ? [p 10](#)

→ Matières premières et éclairage : les professionnels tirent la sonnette d'alarme [p 14](#)

Sommaire

Règlementation	2
Eclairage intérieur	4
Eclairage public	10
Santé	13
Perspectives	14
Brèves en passant	15
Agenda et vie des régions	16
Ça a changé	17

LES NOUVEAUTES EN BREF

→ Bienvenue à notre nouveau partenaire : l'ASNAV

L'AFE et l'ASNAV (Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue) ont signé une convention de partenariat. Bienvenue !

[Cliquez ici pour consulter la présentation de l'ASNAV](#)

→ LUXMAITRE, le bimensuel d'information du CFPE

Retrouvez le bimensuel du Centre de Formation et de Perfectionnement en Eclairage dans chaque numéro de la revue Lux. Au programme de ce premier numéro : métiers de l'éclairage, actualité des formations...

[Cliquez ici](#)

→ Résultats des examens du CFPE

[Cliquez ici pour consulter les résultats des examens 2016 du Centre de Formation et de Perfectionnement en Eclairage.](#) Félicitations aux stagiaires ayant réussi leur examen !

→ Derniers jours pour profiter des tarifs privilégiés sur la norme NF C 17-200

[Cliquez ici](#) pour consulter le code promo dédié valable [jusqu'à fin mars 2017](#).

N'oubliez pas de vous inscrire aux prochaines formations sur la norme. La formation a été bâtie et est animée par les experts AFE ayant participé à la rédaction de la norme au sein de la Commission ad hoc de l'AFNOR. **Des sessions de formation peuvent être organisées, sur demande, aux dates et lieux qui vous conviennent** ([cliquez ici](#)).

Prochaines sessions de formation sur la norme NF C 17-200

Sur Paris
1 et 2 juin 2017
12 et 13 octobre 2017

En région
→ Lyon
29 et 30 Mars 2017

Vos démarches

→ Créer une formation à la carte - [cliquez ici](#)

→ Réaliser une formation en région - [cliquez ici](#)

→ Il reste quelques places pour la formation Base en éclairage extérieur de mars 2017

Partie 1 : 28/29/30/31 Mars 2017

Partie 2 : 15 et 16 Juin 2017

Examen : 16 Juin 2017

Inscriptions : vjauson@lux-editions.fr ou au 01 45 05 72 85.

→ De nouvelles offres d'emploi sont disponibles

Voir page 17

Bonne lecture à tous.

Littoral : la prévention des nuisances lumineuses inscrites dans la loi

Le [décret n° 2017-222 du 23 février 2017 portant sur la Stratégie nationale pour la mer et le littoral](#) a été publié au JO. Le document constitue un « cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et vise, sur le long terme, plusieurs objectifs structurants, dont la transition écologique de la mer et du littoral et la préservation de l'attractivité du littoral » ([Hsesignature.dsavocats.com](#) – 24 février 2017).

La réduction des nuisances lumineuses est inscrite dans le texte en tant qu'un des axes principaux d'actions, aux côtés de la lutte contre les nuisances sonores.

Une publication qui intervient dans un contexte relativement tendu, puisque la loi Littoral a subi plusieurs revers lors de l'examen de la proposition de loi sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Les Députés ont en effet profité de cette loi pour s'attaquer à la loi Littoral. Il faut dire que, comme pour les paysages nocturnes, la réglementation souffre d'un trou dans la raquette : il n'y a aucune définition pour le littoral. Résultats : 3,7 millions de m² sont construits chaque année sur les communes du littoral ([La Gazette des communes](#) – 6 février 2017).

DT-DICT : résultats et prochaines étapes

« 2017 est une année décisive concernant la prévention des endommagements de réseaux ». C'est en effet l'année de transition et de préparation avant l'entrée en vigueur de plusieurs échéances de la réglementation DT-DICT.

Pour rappel :

- 1^{er} janvier 2018 : l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est rendue obligatoire.
- 1^{er} janvier 2019 : tous les réseaux sensibles existants ou neufs devront être classés dans la catégorie de précision A (incertitude de moins de 50 cm)

- 1^{er} janvier 2019 : le plan de corps de rue simplifié (PCRS) sera rendu obligatoire

Depuis 2012, la réglementation anti-dédommagement des réseaux (DT-DICT) a permis de réduire les dommages de 12 %, soit moins de 3 000 par an (*Le Moniteur* – 3 février 2017)

- 2018 : l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est rendue obligatoire.
- 1^{er} janvier 2019 : tous les réseaux sensibles existants ou neufs devront être classés dans la catégorie de précision A (incertitude de moins de 50 cm)
- 1^{er} janvier 2019 : le plan de corps de rue simplifié (PCRS) sera rendu obligatoire

Depuis 2012, la réglementation anti-dédommagement des réseaux (DT-DICT) a permis de réduire les dommages de 12 %, soit moins de 3 000 par an (*Le Moniteur* – 3 février 2017)

Commande publique : un bilan en demi-teinte

En 2016, les acheteurs publics ont commandé pour 72,9 milliards d'euros (*Les Echos* – 22 février 2016). L'embellie de 2015 n'aura donc été qu'une exception.

Le recul de la commande publique

Le 2^e baromètre de la commande publique publié par l'Assemblée des communautés de France et la Caisse des Dépôts affiche un recul de 5,8 % 2016. Il évoque ainsi une augmentation de 9,37 % de l'épargne brute des collectivités locales par rapport à 2015 (*La Gazette des communes* – 16 février 2017). 2015 avait déjà signé une éclaircie dans ce domaine selon la Banque Postale. Si cette dernière avait misé sur un recul de l'épargne brute additionné d'un soubresaut de l'investissement local en 2016, il semble qu'elle ait fait fausse route sur toute la ligne. L'amélioration de l'épargne brute des collectivités n'aura pas profité à l'investissement, qui diminue de 2,29 % selon Bercy. Les analystes évoquent une épargne de précaution.

Une incertitude que les élections présidentielles à venir favorisent.

par rapport à 2015. « La baisse sur 4 ans atteint 1/3 pour les bailleurs sociaux et les entreprises publiques locales, 26,4 % chez les collectivités et 13,8 % pour l'Etat ».

L'investissement public aurait ainsi atteint son niveau le plus bas depuis 1952 selon [La Gazette des communes](#).

Une amélioration « contre toute attente »

Selon les premières estimations fournies mi-février par le Secrétaire d'Etat chargé du Budget, Christian Eckert, la situation financière des collectivités locales s'est pourtant améliorée en

Travaux publics : quelles intentions pour quels candidats ?

Quelles promesses pour quels candidats ? Si l'on sait bien que certaines (soyons optimistes) ne seront pas tenues, il est toujours bon de connaître le positionnement des candidats en matière de travaux publics. Pour rappel, 2/3 du chiffre d'affaires des travaux publics est d'origine publique, dont 40,5 % pour les seules collectivités locales. Petit récapitulatif des déclarations effectuées lors d'un forum organisé par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Fusion de certains ministères, suppression des départements : [cliquez ici pour consulter l'article](#).

Bâtiments : la « hub'érisation » en route ?

Après l'Uberisation, voici l'hub'érisation. Ce nouveau concept (*voir également la Brève Mutation du paradigme de service public : éclairage public vs rentabilité ?*) fait référence à la mise en commun des compétences pour faire face à la pluridisciplinarité désormais omniprésente dans la rénovation énergétique des bâtiments. Mais toute la théorie du monde n'est que vaines paroles si le financement ne suit pas. Là encore, la tendance est à la mutualisation, y compris dans le secteur public. Si la reprise actuelle du BTP est due au secteur privé ([La Gazette des communes – 13 février 2017](#)), le secteur public va jouer un rôle croissant, la réglementation lui imposant de nombreuses échéances réglementaires dans les cinq années à venir.

I. Réglementation : les obligations actuelles et à venir

« La RT2012 concerne tous les bâtiments neufs, en attendant la RT 2020, qui s'appliquera aux bâtiments publics neufs dès 2018 » (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*). Vous suivez ? Non ? Alors petit tour d'horizon sur les obligations en cours, modifiées, à venir sur la rénovation des bâtiments.

La réglementation française

La loi de transition énergétique a consacré de nombreux articles (32 tout de même) aux bâtiments. Si certains décrets se sont faits plus ou moins attendre, la loi TECV prévoit une future réglementation Environnementale qui viendra se substituer à la RT 2012. « Celle-ci fait l'objet d'une attention particulière sur les bâtiments neufs, portée dans le cadre du référentiel PEBN (Performance Environnementale des Bâtiments Neufs) (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*).

Parmi les 32 articles de la loi TECV, on compte :

- L'avancement de l'application de la nouvelle RT2020 (qui porte sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment) à 2018

- La promulgation de la norme BBC comme référence pour la rénovation et les nouvelles constructions, qui doivent « chaque fois que possible, faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale ».

- L'obligation pour le maître d'ouvrage de déposer une attestation délivrée par un organisme certificateur RGE lors de la demande de permis de construire

- L'autorisation pour le PLU de fixer une obligation de construction de bâtiments à énergie positive et à haute performance environnementale

Autre réglementation applicable, la Directive 2010/31/UE du 19 mai 2010 sur la performance énergétique dans laquelle il est précisé qu'à partir du 31 décembre 2020, la consommation d'énergie des bâtiments neufs devra être quasi nulle.

Enfin, d'ici 2025, l'ensemble des bâtiments privés résidentiels à l'étiquette énergétique F et G, soit l'intégralité du parc de logements sociaux, devra avoir été rénové (*Voir ci-dessous*). Une obligation fixée par la loi de transition énergétique et qui a donné droit à des prêts de haut de bilan mis en place par la Caisse des dépôts.

Les textes en préparation

Deux textes seraient actuellement en préparation :

- Un décret fixant une limite de consommation pour les bâtiments tertiaires existants de plus de 2 000 m². La publication est prévue pour 2017. « Les travaux doivent permettre de réduire d'au moins 25 % la consommation d'énergie primaire de ces bâtiments d'ici le 1^{er} janvier 2020 par rapport à 2010, de 40 % d'ici 2030 et de 60 % d'ici 2050 ».

- L'exemplarité de l'Etat bientôt précisée : l'arrêté fixant les caractéristiques obligatoires pour les constructions publiques à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales a été mis en consultation publique jusqu'au 10 février 2017 (*Le Moniteur – 3 février 2017*).

Une exemplarité de l'Etat que tacle gentiment Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, en indiquant que l'Etat rechigne à rénover ses bâtiments existants. Si les constructions neuves respectent bien les règles, sa stratégie consiste plutôt à « resserrer son

personnel sur des surfaces moindre qu'autrefois » pour faire baisser la facture (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*).

Marché

« Les professionnels du bâtiment sont et seront particulièrement mobilisés sur les chantiers liés à la transition énergétique, comme l'amélioration de la performance des logements ou le remplacement d'équipements obsolètes ». Telle est la prédiction du cabinet Xerfi pour la filière du bâtiment en 2017 et 2018. A cette échéance, le marché devrait dépasser les 20 milliards d'euros, contre estimé à 19 milliards d'euros en 2016 (*Batiactu.com – 23 février 2017*).

Politiques d'efficacité énergétique : un durcissement à prévoir ?

Les objectifs de 2020 ne seront pas atteints. La consommation d'énergie de l'UE a augmenté entre 2014 et 2015, même si elle reste sous son niveau de 1990. La France est particulièrement bien représentée dans cette tendance, puisque sa consommation est en hausse par rapport à celle de 1990 (*Les Echos – 21 février 2017*). L'hexagone est le 2^e plus gros consommateur d'énergie en Europe après l'Allemagne.

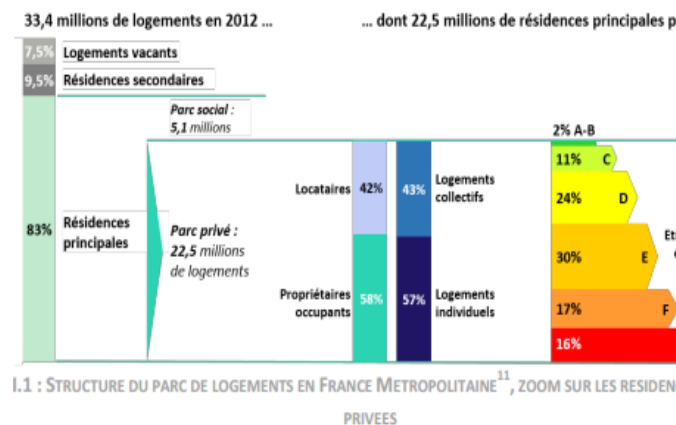
L'occasion pour certains de rappeler des chiffres : « selon le département américain de l'énergie, un usage massif des LED permettrait aux États-Unis de se passer de la production électrique de 44 unités de 1000 mégawatts de puissance chacune » (*Les Echos – 19 février 2017*).

Précarité énergétique : une montée en puissance d'ici 2025

La loi de transition énergétique prévoit de diminuer la précarité énergétique de 15 % d'ici 2020 (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*). Dans un rapport intitulé « [coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques à horizon 2025](#) », l'initiative « Rénovons » propose quelques pistes pour s'attaquer à la précarité énergétique. 7,4 millions de « passoires énergétiques » sont recensées parmi les résidences principales du parc privé français (*NDRL : logements particulièrement énergivores ayant une étiquette Energie F ou G*).

Concrètement, ce plan de rénovation implique un investissement total de près de 80 milliards d'euros, dont plus de 50 % sera à la charge du secteur privé (propriétaires bailleurs ou occupants). L'investissement public nécessaire se chiffre, lui, à 36 milliards d'euros, soit 4 milliards d'euros par an en moyenne sur la période 2017-

2025. « L'investissement public est intégralement récupéré dès 2043 grâce aux recettes fiscales et économies nettes générées par l'activité et l'amélioration du niveau de vie des ménages, soit un temps de retour sur investissement de 26 ans pour l'Etat ».



© Initiative « Rénovons »

Il est toutefois étonnant que la définition de rénovation « performante » exclue l'éclairage, alors même que le Ministère organise des distributions de LED dans ses actions de lutte contre la précarité énergétique. La rénovation « performante » se définit comme « une rénovation comprenant au moins deux actions performantes parmi les postes suivants : le remplacement du système de chauffage, le changement du système d'Eau Chaude Sanitaire, le remplacement des fenêtres, les travaux sur les murs donnant sur l'extérieur et les travaux sur la toiture et les combles.

Ainsi, de nombreuses actions consistant simplement à remplacer certaines installations vétustes, telles qu'une chaudière âgée de plus de 15 ans, et des fenêtres simple vitrage, par des installations neuves peuvent suffire à constituer une « rénovation énergétique performante », bien qu'elles soient rarement suffisantes pour atteindre une bonne performance énergétique globale du logement, en particulier pour les passoires énergétiques ».

Des travaux qui sont principalement engagés dans des maisons (87 %). Or ce type de logement ne représente que 56 % du parc de logements en France métropolitaine. D'autre part, la superficie moyenne des logements rénovés étant de 122 m², alors que la moyenne du parc est de 96 m², il est clair que ce sont ceux qui ont le plus de moyens qui réalisent les travaux.

D'autre part, dans près de 9 cas sur 10, les travaux de rénovation sont réalisés par des ménages propriétaires, un taux qui grimpe à 98 % dans le cas des rénovations performantes.

Diagnostic de performance des bâtiments publics : l'achat groupé ?

On évoque souvent l'importance du diagnostic en éclairage public pour les collectivités. Voici un cas pratique qui rappelle son importance, et les gains qui y sont associés, dans les bâtiments publics. 13 collectivités de Normandie se sont associées, avec le soutien de l'ADEME, afin de lancer une expérimentation sur le diagnostic de leur patrimoine immobilier. Une expérience qui a abouti à la création de schémas directeurs immobiliers pour les 1 000 bâtiments concernés (1 200 000 m² environ). Première étape de la démarche, et qui pourrait sembler la plus anodine : faire un inventaire complet du patrimoine des collectivités et groupements. Une étape qui a demandé un gros travail de regroupement de données « éparses » dans une base de données conçue par l'ADEME et la société Espelia.

Résultats : les collectivités peuvent « arbitrer entre différentes options de gestion, rationaliser les usages et les surfaces, mais aussi valoriser les locaux vacants ». Des plans d'investissements ont également pu être dégagés (Caissedesdepotsdesterritoires.fr – 15 février 2017). Il faut dire que le gisement d'économies d'énergie est important, avec un potentiel de 138 GWh/an pour les 13 collectivités, qui affichent une consommation moyenne de 235 kWh/m²/an (tous équipements/collectivités confondus). [Cliquez ici pour consulter la synthèse de l'ADEME.](#)

Pour rappel, un rapport de 2016 sur le patrimoine des collectivités territoriales indiquait que 30 % des collectivités interrogées « disposaient d'une vision d'ensemble de l'état de leur parc immobilier et de ses éventuels besoins de réhabilitation ».

L'union fait donc la force. Une union que plusieurs analystes appellent à généraliser, y compris dans les compétences, afin de répondre à la pluridisciplinarité que revêt aujourd'hui la question de la performance énergétique des bâtiments.

II. Hub'érisation des compétences ?

Les prévisions du cabinet Xerfi pointent une croissance du marché de la rénovation dans le bâtiment. Mais cette croissance pourrait être bien plus importante. En effet, il reste une étape essentielle à franchir pour le bâtiment : transformer les opportunités en source de croissance. Les données collectées par les

technologies smart dans le bâtiment pourraient ainsi être revendues ou être converties « en solutions innovantes, personnalisées et à forte valeur ajoutée » (Batiactu.com – 23 février 2017).

Second étape à franchir : la question de la mutualisation des données du bâtiment, permettant à un opérateur de prendre en charge l'exploitation du bâtiment. Si, sur le papier, il semble cohérent de centraliser la gestion entière du bâtiment dans les mains d'un opérateur, la question sous-jacente du contrôle du marché reste problématique. Car le rapport insiste sur les différents acteurs tapis en embuscade.

Deux catégories se distinguent : les fournisseurs de prestation globale et les fournisseurs spécialisés :

- « Les acteurs extérieurs au marché du bâtiment, comme Apple, Google ou Amazon, qui pourraient bien intégrer à terme la fourniture d'énergie et de solutions d'efficacité énergétique dans le cadre d'offres globales de domotique ou de gestion technique du bâtiment »

- Les sociétés de données (services informatiques, éditeurs de logiciels...)

- Les acteurs de l'énergie, « qui chercheront à compenser la baisse de consommation de leurs clients en se redéployant dans les services d'exploitation et maintenance des bâtiments »

Problème de cette concurrence : la question des compétences. Car, pour qu'un bâtiment soit performant, plusieurs critères doivent être réunis, correspondant à des compétences bien précises :

- La performance énergétique pure qui découle de la conception

- La maîtrise des outils de gestion installés

- Le facteur occupant de l'infrastructure et leur santé et confort (Voir notamment la Brève page 10 sur les nouvelles notions « qualité » en tant que facteur décisionnel de l'investissement public)

Les analystes appellent ainsi à « l'hub'érisation des compétences critiques » pour faire face à la pluridisciplinarité nécessaire, stratégie qui consiste « à intégrer les nouvelles expertises et à croiser les connaissances des collaborateurs ». Une hub'érisation qui pourrait gommer la nécessité de compétences du côté des maîtres d'ouvrage ? Le sujet mobilise également les collectivités. Certains rappellent ainsi l'importance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment et la transition énergétique.

L'importance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour Philippe Tessier, directeur de projet énergie et environnement de l'UGAP, s'il y a bien deux points à retenir, c'est (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*) :

- Même dans un bâtiment performant dernier cri, la consommation d'énergie peut ne pas diminuer. En cause : le comportement des occupants.

- L'importance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette dernière ne représente qu'1 % des coûts de construction d'un bâtiment et permet d'économiser environ 10 % du coût d'exploitation. « Un contrat d'exploitation bien conçu peut encore faire gagner 10 % supplémentaire »

Note de l'AFE

A lire, les articles « [Avenir des métiers de l'éclairage : un problème de formation ?](#) » et « [Quelle ingénierie pour l'éclairage en 2017 ?](#) ».

1ers retours sur les logements IssyGrid

Inauguré en 2012, le projet de smartgrid IssyGrid livre ses premiers retours d'expérience en matière de consommation d'énergie pour les 4 immeubles de bureaux et 861 logements participant à l'expérience.

Résultats : « Le logement moyen du Fort d'Issy consomme chaque année 43 kWh/m² en électricité, soit 2,6 MWh pour un 60 m² » (*NDRL : à titre de comparaison, un appartement d'un immeuble BBC consomme 50 kWh/m² par an*). Pour rappel, les logements équipés peuvent consulter en temps réel leur consommation (éclairage...) et gérer les lumières, entre autres (*Le Monde.fr – 25 février 2017*). Côté expérience utilisateurs, les habitants font état de quelques couacs, comme une perte de contrôle de l'éclairage, sans toutefois déplorer de problèmes bloquants.

III. Hub'érisation des moyens ?

Au même titre que l'hub'érisation des compétences ou que les communes qui se regroupent pour réaliser des diagnostics, la tendance ne devrait-elle pas être au regroupement des moyens ? D'autant plus que la loi NOTRe et la redistribution des compétences tendent à privilégier les superstructures, les Régions notamment.

Les Régions au cœur de la rénovation énergétique des bâtiments

Pionnières dans la rénovation des lycées, via des contrats de performance énergétique (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*), les Régions ont été désignées comme l'échelon le plus pertinent pour coordonner les actions dans un programme régional pour l'efficacité énergétique. Ce dernier s'adosse au Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Des schémas qui comportent tous des volets de rénovation des bâtiments, et des financements, dans la plupart des cas. D'autre part, une grosse partie du soutien financier des Régions devrait être proposée sous forme de tiers-financement.

« Désormais tout organisme peut proposer un service de tiers-financement dès lors que l'activité répond à la définition légale ». Les Régions pourront ainsi mettre en place un réseau d'opérateurs de tiers financement via un programme régional pour l'efficacité énergétique. Exemple avec Alain Rousset, président de la région Nouvelle Aquitaine : « nous allons créer une structure de conseils et de tiers financement, avec la Caisse des dépôts et d'autres structures pour faciliter l'amorçage de ces travaux » (*La Gazette des communes – 1^{er} février 2017*).

Un coup de pouce financier annulé

Selon le *Magazine de l'ingénierie territoriale*, l'Etat devait verser des financements aux collectivités lorsque les travaux de rénovation atteignaient le niveau BBC. Des coups de pouce qui ont été annulés et remplacés par un prêt à taux zéro, « qui a peu d'intérêt vu les taux actuellement en vigueur » (*voir également la Brève concernant les TEPCV et le non versement de certaines sommes*) (*Le Magazine de l'ingénierie territoriale – février 2017*).

D'autre part, les montants alloués, en sus des difficultés administratives liées à l'obtention de ces aides, ne couvriraient pas la totalité des coûts des travaux (surcoût et études de performance énergétique). Le retour sur investissement serait donc d'environ 10 ou 15 ans pour une collectivité. Une durée d'amortissement qui pourrait bien changer si l'on en croit Brigitte Lauret ou de la Métropole Rouen Normandie. L'épée de Damoclès que représente l'augmentation du coût de l'énergie pourrait bien rendre ces travaux rentables à court terme.

Les enveloppes dédiées aux logements sociaux

Obligatoire d'ici 2025, pour l'ensemble des bâtiments privés résidentiels à l'étiquette énergétique F et G, la rénovation du parc de logements sociaux donne droit à des prêts de

haut de bilan mis en place par la Caisse des dépôts. Des enveloppes avec des délais de délivrance fixés entre 2017 et 2018, d'où une augmentation prévisible des efforts des bailleurs sociaux en matière de rénovation énergétique pendant cette période ([La Gazette des communes](#) – 23 février 2017).

Et enfin, n'oublions pas les incontournables CEE, dans leur 3^e période (*voir la Brève sur la 4^e période des CEE*).

Les réseaux sociaux, nouveaux médias de l'éclairage ?

A l'heure où tous les catalogues ont été convertis en format numérique et où les comptes Facebook et Twitter se sont généralisés chez les marques, le mois de février a prouvé que l'éclairage ne pouvait peut-être plus se passer des nouveaux outils de communication. Au programme : blog, Instagram et ambassadrices... et une polémique.

L'éclairage retail fait polémique

Les professionnels ne cessent de souligner l'importance de l'éclairage pour mieux vendre. Un potentiel économique récemment illustré par une polémique anglaise. A l'origine de ce phénomène, le post d'une bloggeuse russe qui a mené une expérimentation en se prenant en photo dans les cabines d'essayage de 11 magasins différents. Et il faut dire que les résultats sont impressionnants, notamment lorsque l'on compare la photo d'elle prise sous son éclairage domestique :



© The Sun.co.uk

10

Résultats : la couleur de peau et de cheveux ainsi que la forme du visage sont modifiés, créant des « images alternatives ». Un changement, obtenu grâce à la combinaison éclairage/miroirs, que des journaux grand public anglais ont dénoncé, se demandant si ce type d'éclairage n'allait pas trop loin pour nous pousser à l'achat (Luxreview.com – 27 janvier 2017 / The Sun.co.uk – 18 février 2017).

Une pratique qui sera d'ailleurs amenée à évoluer avec la révolution numérique et marketing des cabines d'essayage. Concernée par l'expérience de la bloggeuse russe, l'enseigne H&M a présenté ses plans pour ses nouvelles boutiques. Ultra-connecté, le magasin 2.0 d'H&M propose, entre autres, des cabines avec éclairage réglable : « le miroir est un écran connecté qui lui permet notamment de gérer l'éclairage en fonction de l'ambiance qu'elle veut :

Soho la nuit, Brooklyn à l'aube, l'après-midi à Manhattan » (Bfmbusiness.bfmtv.com – 2 février 2017).

Du potentiel des ambassadrices

Nouvelles stars, les Youtubeurs/ses et instagrameurs/ses peuvent également avoir une forte influence sur la question de l'éclairage. N'en témoigne les près de 40 000 likes pour une photo avant/après du mannequin Anna Victoria, qui souhaitait sensibiliser ses jeunes abonnées à prendre du recul par rapport aux photos publiées sur Instagram.



« L'éclairage, c'est la vie. 99 % des photos publiées sur Instagram sont prises avec la meilleure lumière possible et ce n'est pas un hasard ».

Et hop, près de 900 000 personnes sensibilisées à l'importance d'un bon éclairage (7sur7.be – 24 février 2017).

Le potentiel économique de ces nouveaux médias

Si l'éclairage des commerces a encore de beaux jours devant lui, le potentiel économique de ces nouveaux influenceurs pourrait bien croître fortement dans les années à venir. N'en témoigne l'exemple des enseignes de prêt à porter : les ventes en e-commerce ne représentent que 17 % des dépenses selon une étude de l'Institut français de la mode publiée en 2016. Les ventes en boutique régressent toutefois de 2 % par an (Bfmbusiness.bfmtv.com – 2 février 2017). Et les comptes Instagram pourraient bien générer plus de plus en plus d'actes d'achat impulsifs.

Comme quoi le meilleur ami de l'éclairage pourrait bien devenir un réseau social.

Mutation du paradigme de service public : éclairage public vs rentabilité ?

« L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ». Si cet énoncé ne concerne que le secteur du bâtiment dans la loi de transition énergétique et de croissance verte, la maxime semble aujourd'hui être appliquée à tous les choix politiques. Un leitmotiv déjà défavorable à l'éclairage public. Car si l'on analyse l'éclairage public en termes purement comptables, il est clair que l'éclairage n'est pas rentable (*La Gazette des communes* – 20 février 2017). La baisse de dotations de l'Etat a conduit à une prépondérance des directions financières dans les choix d'investissement.

Dans son rapport d'activités 2016, le Défenseur des droits pointe d'ailleurs le recul du service public (*La Gazette des communes.com* – 23 février 2017).

Une logique qui fait grincer des dents, notamment en interne. Car au travers de la question de la rentabilité, c'est la question même de l'action publique qui se pose. Faut-il supprimer les services publics non rentables ? Quel doit être le biais décisionnel de l'action publique de demain ? Et bien il semble que ce soit la piste de la co-construction avec les citoyens qui soit privilégiée. Une piste bien plus favorable à l'éclairage public, en zone urbaine tout du moins.

I. La notion de rentabilité appliquée à l'éclairage public

La fin d'un tabou

« Encore taboue en théorie, la notion de rentabilité des services publics est bien réelle en pratique. Le critère financier occupe ainsi une place croissante dans les choix de gestion des collectivités. L'objectif n'est pas la rentabilité pure mais l'optimisation de l'investissement et du fonctionnement pour absorber la baisse des dotations » (*La Gazette des communes* – 28 février 2017). Voilà qui résume bien le changement de paradigme en cours dans la sphère publique.

Des arbitrages pas près de s'arranger lorsque l'on sait que la Cour des Comptes indique que « l'objectif de réduction de déficit de 2017 sera très difficile à atteindre [...] et appellera des efforts supplémentaires en matière de dépenses publiques » (*La Gazette des communes.com* – 8 février 2017).

Un changement qui, en interne, a tout de même du mal à passer. Un sondage de la Gazette des communes indique en effet que 84 % des agents territoriaux estiment que le service public n'a pas à être rentable. Une vision partagée par le Conseil d'Etat.

Pourtant, c'est bien le coût de fonctionnement qui est en train d'accéder au rang de facteur décisionnel principal, détrônant la capacité d'investissement. Résultats : un effet d'éviction et un service public à deux vitesses, voire deux services publics : l'un, gratuit, à la charge du contribuable, tandis que l'autre, qualifié de « premium », est à la charge de l'usager, comme c'est le cas pour les piscines.

Illustration de ce constat : l'éclairage des voies de circulation. Rallumera, rallumera pas ? Après l'éclairage des voies de circulation belges, c'est au tour de la Rocade de Toulouse de refaire parler de l'éclairage des routes. Le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, a écrit au préfet pour lui demander de rétablir l'éclairage du périphérique.

Pour rappel, « la rocade Ouest gérée par la DIRSO est dans le noir, alors qu'à l'inverse une grande partie de la rocade Est, sur l'A61 gérée par Vinci, est allumée ». Les services de l'Etat sont donc en plein arbitrage sur le sujet afin de concilier économie et sécurité. Au sujet de cette dernière, la Prévention Routière Occitanie rappelle « quand on éteint les rocades, cela permet aux conducteurs d'être beaucoup plus vigilants et de ralentir. Par contre cela devient un danger pour les deux-roues ». Résultats de l'arbitrage dans les prochains mois (*Francebleu.fr* – 26 février 2017).

La nature de l'action publique en question

Dans une tribune publiée dans La Gazette des communes le 20 février, Christophe Charnay, directeur des services techniques d'une communauté de communes de 28 000 habitants, s'interroge sur les décisions basées sur la rentabilité en matière d'éclairage public.

Eteindre l'éclairage la nuit, pour une commune disposant d'une centaine de lampadaires, revient à économiser 10 euros par nuit d'après lui.

« Exploiter les routes, écoles, bibliothèques... a aussi un coût : les ferme-t-on pour autant ? ».

Outre une dépréciation de l'investissement, due à la non utilisation partielle de l'installation tout en continuant à supporter les amortissements et charges d'exploitation, l'extinction de l'éclairage induit deux disruptions :

- Une disruption spatiale, avec un pôle urbain qui maintient l'éclairage tandis que le pôle rural pratique l'extinction
- Une disruption sociale, avec des centres-villes éclairés tandis que la périphérie est plongée dans le noir

A noter que le critère économique n'est pas le seul argument pour les zones rurales. Ces politiques répondent également à une conscience accrue des citoyens pour le consommer mieux. Une demande qui n'est nullement remise en question en maintenant l'éclairage selon le DST, grâce aux nouvelles technologies.

En d'autres termes, le débat ne se situe pas sur le plan écologique ni économique. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la qualité des choix et la nature de l'action publique. En somme, les collectivités doivent aujourd'hui « adopter des politiques d'investissement garantissant le service rendu et d'une gestion du patrimoine pertinente ». Une démarche qui place en son cœur la participation citoyenne.

II. Le changement de paradigme impliqué par la participation citoyenne

Rentabilité vs participation citoyenne ?

Dans un article intitulé « [Les collectivités misent sur les laboratoires d'innovation](#) », la Gazette des communes rappelle qu'un glissement s'est opéré dans la relation collectivité – administrés : d'une action publique motivée par la manière de faire, les politiques publiques sont aujourd'hui motivées par les résultats attendus. Et ces résultats attendus, ce sont les citoyens qui les déterminent désormais. Bienvenue donc aux méthodes de co-construction, si chères à la notion de ville intelligente ([La Gazette des communes](#) – 3 février 2017).

Premier exemple de ce nouveau paradigme : les marches exploratoires. 1 femme sur 3 dit ressentir un sentiment d'insécurité dans son quartier en zone urbaine sensible (Zus), contre 1 sur 5 hors Zus selon une étude de 2014. Pour remédier à ce

phénomène, la secrétaire d'Etat à la Ville a annoncé en février la généralisation des marches exploratoires à tous les quartiers prioritaires. 1 500 quartiers sont ainsi concernés. Pour rappel, ces marches consistent à organiser des parcours à différents moments de la journée avec un panel de femmes afin de favoriser la réappropriation de l'espace public. L'amélioration de l'éclairage est régulièrement citée dans les bilans de ces marches ([Le Parisien.fr](#) – 2 février 2017).

Second exemple : le développement de nouveaux référentiels. Les Assises européennes de l'énergie avaient lieu à Bordeaux en février. L'occasion pour les acteurs de souligner le lien entre santé et transition énergétique. Une dépendance qui doit induire un changement de paradigme. Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, souhaite que sa métropole devienne une métropole à énergie positive en 2050 et vient d'adopter un projet 2017-2020 centré sur la notion de « haute qualité de vie », en espérant devenir sur ce point une référence au niveau européen à l'horizon 2030 » ([La Gazette des communes](#) – 1^{er} février 2017).

Hub'érisation des services : la difficulté de la notion de rentabilité au sein de la ville intelligente

Admettons que la notion de rentabilité financière continue à être appliquée à la lettre, y compris après une démarche de co-construction avec les habitants. A plus ou moins longue échéance, et après quelques plâtres liés à une maladie de jeunesse, la ville intelligente utilisera l'éclairage public comme ossature de connectivité. Quid du calcul de la rentabilité des installations d'éclairage ?

Exemple : ce système d'éclairage intelligent testé dans le Hampshire qui, équipé de capteurs intelligents, indique la température de la route. Une fonctionnalité qui permettrait d'économiser plusieurs milliers de livres en salage inutiles chaque année en hiver. A qui seront imputés les gains, et surtout, les dépenses liées à la maintenance ? Et cette maintenance sera-t-elle effectuée par le même service ? ([Lux Review.com](#) – 2 février 2017). Pas si sûr, car cette nouvelle connectivité implique la coopération de plusieurs services.

Le quartier Camille Claudel (Palaiseau) peut ainsi illustrer cette coopération. Pour l'instant, le système Li-Fi installé n'autorise qu'un mode « tag », « limitant sa fonction au transfert d'un ordre d'allumage. Le prototype passera cette année en mode « data », avec l'envoi d'informations « géo contextualisées », variables d'une rue à l'autre »

(La Gazette des communes.com – 24 février 2017). Comme l'explique André Paya, directeur des services techniques et de l'aménagement de Palaiseau : « d'un point de vue technique, notre mission d'accompagnement s'achève. L'animation et le développement de son usage vont maintenant être repris par les services de démocratie locale et de communication ».

III. Les pistes de modèle alternatif : l'auto-suffisance

L'électricité verte pour l'éclairage

« La ville devait faire face à un double défi : améliorer la qualité de son éclairage public sans pour autant augmenter les dépenses d'énergies. Seule solution envisageable pour la municipalité, faire appel aux énergies vertes ». La Ville de Toulouse produit ainsi de manière écologique l'équivalent de 83 % de sa consommation en éclairage public (L'energeek.fr – 18 février 2017 / Actutoulouse.fr – 8 février 2017). Une production issue d'une centrale hydroélectrique et d'une forme photovoltaïque. A noter que « pour des raisons pratiques, Toulouse a préféré opter pour

la revente de son électricité plutôt que pour l'autoconsommation. En effet, le pic de consommation étant atteint la nuit, au moment où les installations ne fonctionnent pas, il est trop difficile et trop coûteux de stocker l'énergie produite ». Une manœuvre qui lui rapporte 500 000 euros chaque année. Prochains objectifs : atteindre les 100 % et étendre leur parc de production d'énergie verte.

L'investissement dans la route solaire est-il rentable ?

Lancée en grande pompe par la Ministre de l'Ecologie, la route solaire laisse plusieurs analystes sceptiques. 5 millions d'euros par kilomètre. C'est ce que coûte, pour l'instant, l'intégration de la dalle photovoltaïque dans le bitume pour la transformer en route solaire. « Beaucoup pour une commune d'un peu plus de 1 500 habitants... » notent certains avec ironie (NDRL : la route solaire est censée pouvoir fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage d'une ville de 1 500 habitants). Quid également des performances de la route par temps de neige ou avec un fort trafic ? (Up-inspirer.fr – février 2017).

Température de couleur des LED : les premières réponses s'organisent

Côté anglo-saxon, les secousses du rapport de l'AMA continuent de se faire sentir. En conséquence, certains acteurs se sont adaptés et

proposent une nouvelle façon de moduler les LED. Testé dans la ville de St Paul au Minesota, cet éclairage serait capable de réguler la quantité de bleu émise par ses LED blanches. Une régulation contrôlée par la ville en fonction de l'heure de la journée, du trafic, des accidents et des conditions climatiques. La variation de température de couleur serait ainsi comprise entre 2700 et 5500 K. La ville a d'ores et déjà arrêté certains standards : 2 700 K pour les périodes de faible activité et 4 500 K pour les événements publics ou période de forte activité (Lux Review.com – 1^{er} février 2017).

De nouvelles applications de la lumière dans le domaine médical

Lumière et acouphènes

Nous vous parlions des individus pouvant entendre la lumière dans les Brèves n°151. Et bien voici un autre lien lumière/audition. Les quelques 8 millions de Français souffrant d'acouphènes pourraient en effet bénéficier des découvertes des chercheurs de l'université de Leicester (Royaume-Uni). La technique, pour l'instant en 2^e phase d'une étude clinique, consiste à créer une substitution sensorielle avec des lumières de couleurs et d'intensités différentes (News.radins.com – 9 février 2017).

La lumière, nouveau moniteur sanguin

Cette machine là ne produit pas de bip. Pourtant, elle pourrait sauver des vies. Une équipe de

l'Université Central Florida a inventé une machine capable de surveiller en temps réel et en continu l'état de coagulation du sang des patients. En temps ordinaire, lors des opérations chirurgicales, une prise de sang doit être effectuée toutes les 25 minutes environ pour contrôler la coagulation du sang. Le test prend une dizaine de minutes environ. La machine, elle, analyse la vitesse de vibration des globules rouges via l'envoi de lumière par fibre optique. Des vibrations lentes indiquent que le sang coagule (News-medical.net – 28 février 2017).

Plaidoyer pour l'utilisation de la lumière contre les bactéries

Professeur à l'Université Liverpool John Moores, Mark Wainwright publie un plaidoyer pour l'utilisation de la lumière dans la lutte contre les bactéries, via des agents photochimiques. Selon l'auteur, il est urgent de considérer cette piste, les alertes étant nombreuses en ce qui concerne la résistance croissante des bactéries à nos antibiotiques.

Vu dans Theconversation.com – 23 février 2017

Rythme circadien : perturbateurs et lumière naturelle

Lumière sur le sommeil à l'état naturel

Publiée dans la revue *Human Biology*, une étude de l'Université de Duke indique que même sans l'éclairage artificiel et autres technologies modernes, le sommeil humain n'est pas de meilleure qualité. Pour arriver à ce résultat, les chercheurs ont comparé les données d'individus habitant en zone rurale à Madagascar avec celles d'individus du même âge vivant aux Etats-Unis et en Italie. Résultats : les Malgaches dorment moins et moins bien, avec une diminution du sommeil réparateur et un sommeil plus fractionné. Les chercheurs notent toutefois que leur rythme circadien était de meilleure qualité. Cela serait dû à une routine plus respectée ainsi qu'à un temps passé à l'extérieur plus élevé que dans les pays occidentaux.

Vu dans Huffingtonpost.com – 27 février 2017

Influence de la lumière naturelle sur le rythme circadien

Selon des chercheurs de l'Université du Colorado, un simple week-end de camping serait suffisant pour récupérer notre rythme circadien naturel. Parue dans la revue *Current Biology*, l'étude s'est déroulée en deux phases : une première phase avec un séjour de deux jours puis une seconde phase d'une semaine juste avant le solstice d'hiver.

Résultats : l'étude indique que les niveaux de mélatonine étaient plus hauts et libérés environ 2,6 heures plus tôt qu'avant l'expérience chez les sujets envoyés en camping. Le rythme de la journée était également décalé (lever et coucher 2 h plus tôt que chez les citadins).

Autre enseignement issu des tests menés juste avant le solstice d'hiver, « les chercheurs en concluent que leur horloge biologique n'avait pas été déstabilisée par la lumière artificielle, et s'était naturellement allongée pour s'aligner sur la saisonnalité, comme les animaux »

(Sciencepost.fr – 3 février 2017 - Doctissimo.fr – 6 février 2017).

Matières premières et éclairage : les professionnels tirent la sonnette d'alarme

Plusieurs acteurs ont tiré la sonnette d'alarme au mois de février quant aux cours de certaines matières premières. Entre possible pénurie de cuivre et augmentation des prix, les premières conséquences ne vont pas tarder à se faire sentir, sur un marché déjà fragilisé.

Marché du cuivre : alerte à une possible rupture d'approvisionnement

Le prix de la tonne de cuivre s'est envolé de 20 % en 3 mois, pour atteindre son niveau le plus élevé depuis ces deux dernières années (6 000 dollars). Une situation déjà volatile qui pourrait bien

empirer, avec une menace de grève sur la plus grande mine de cuivre au monde, au Chili. Une épée de Damoclès prise très au sérieux par les analystes, car la dernière grève avait « fait trembler le marché mondial » (*Les Echos* – 8 février 2017).

« Les fabricants de mâts et candélabres inquiets »

Autres professionnels à tirer la sonnette d'alarme en février : les membres de la commission « Éclairage extérieur » du Syndicat de l'éclairage. « Depuis le mois de juillet 2016, les fabricants utilisant l'acier laminé à chaud ont subi une hausse des prix qui atteint aujourd'hui 20 %. À cela s'ajoute, sur 12 mois, une hausse de 45 % du coût du zinc, matière constituante de base pour réaliser la galvanisation des mâts en acier » ([Cliquez ici](#)). Une hausse qui se répercutera à court terme sur les prix des mâts et candélabres en acier et en acier galvanisé.

Les chiffres du mois

LED

« En 2015, le marché des LED se chiffrait en France à 800 millions d'euros environ »
Vu dans Alternatives-economiques.fr – 20 février 2017

85 % de l'impact des LED sur l'environnement sont liés à la phase d'utilisation selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE)
Vu dans Alternatives-economiques.fr – 20 février 2017

Véhicules électriques

La demande d'électricité liée aux transports (trains, transports en commun...) en France a dépassé la consommation liée à l'éclairage : 13 TWh en 2015, soit 2,7 % de la demande globale d'électricité en France.

Vu dans *Les Echos* – 1^{er} février 2017

IoT

En 2015, l'IoT a représenté 0,4 milliard d'euros de ventes (sur les 15,5 milliards du marché français de l'électronique), soit une augmentation de 19 %.
Vu dans *Les Echos* – 2 février 2017

5G

Selon Laurent Fournier, DG de Qualcomm, « les pouvoirs publics français ne sont pour l'heure pas très actifs par rapport à l'Allemagne ou même l'Italie ». L'hexagone pourrait donc louper le coche des 85 milliards de dollars et des 400 000 nouveaux emplois que créerait la 5G en France selon le cabinet IHS Markit.

Vu dans Universfreebox.com – 16 février 2017

La question des données

Deux questions ont été abordées lors des Assises de l'énergie de Bordeaux en ce qui concerne les données : l'ouverture des données aux collectivités sur les réseaux de distribution électrique et le blocage de la CNIL sur les données. Ces données sont essentielles aux collectivités pour ajuster leurs politiques, notamment dans l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux et les travaux de réseaux (La Gazette des communes – 1^{er} février 2017).

TEPCV

Nous vous en parlons dans le n°151. Les enveloppes financières liées aux territoires à énergie positive pour la croissance verte suscitent bien des convoitises et affichent parfois quelques schmilblick administratifs. La grogne monte ainsi chez plusieurs élus du Douaisis à ce sujet. Alors qu'1,5 million d'euros avait été promis par lettre aux 26 communes du groupement pour la rénovation de leur éclairage public dans le cadre des TEPCV, il semble que l'enveloppe soit bloquée au niveau du Ministère.
« Maintenant, il parle de

saupoudrage et qu'on en fait trop pour l'éclairage public, lâche Lionel Courdavault, président du SCOT du Douaisis. Mais tout était inscrit dans le dossier ! À se demander si quelqu'un l'a lu.

»

Vu dans La Voix du Nord.fr – 3 février 2017

De l'importance du balisage lumineux

12 000 seniors décèdent chaque année d'une chute. 40 % des chutes ont lieu la nuit. L'occasion de rappeler l'importance d'un balisage lumineux dans les logements.

Vu dans Orne-hebdo.fr – 22 février 2017

LED bidirectionnelles

Des chercheurs de l'Université de l'Illinois tentent en effet de développer des LED « bidirectionnelles » pour les smartphones, capables d'émettre et recevoir de la lumière. Pour l'instant les performances atteintes par ces LED ne sont pas encore au rendez-vous.

Vu dans Scienceetvie.com – 17 février 2017

L'effet inattendu du Brexit sur l'éclairage

1/3 de la réglementation européenne concernant l'éclairage pourrait être modifiée en Angleterre du fait du Brexit. Certains y voient déjà la possibilité de demander le retour de la lampe incandescente.

Vu dans Lux Review.com -24 février 2017

Des ordinateurs ciblés par des hackers

Après l'éclairage connecté, des hackers se sont essayés au piratage des LED

contenues dans le disque dur des ordinateurs. Des chercheurs israéliens en cybersécurité ont fait une démonstration de cette technique qui utilise du Morse et la LED du disque dur. Elle fonctionnerait même sans connexion Internet. Pour l'instant, la technique reste limitée en termes de taille des données et nécessite un accès physique à la machine pour installer le malware et recevoir les données.

Vu dans Zdnet.fr – 24 février 2017 / Papergeek.fr – 24 février 2017

La lumière ultra-violette contre le CO₂

Des chercheurs de l'Université de Duke ont développé des nanoparticules de rhodium capables de transformer le dioxyde de carbone en méthane grâce à la lumière ultra-violette. Les chercheurs espèrent désormais réussir à reproduire l'expérience avec de la lumière naturelle.

Vu dans Today.duke.edu – 23 février 2017

Rythme circadien

Des chercheurs ont développé un ordinateur capable de prédire le rythme circadien des individus à partir d'un échantillon de sang. Le procédé permettrait de déterminer les facteurs environnementaux influençant l'horloge (dont la lumière) et de déterminer un traitement personnalisé pour remettre l'horloge biologique à l'heure.

Vu dans Eurekalert.org – 27 février 2017

Eclairage et Alzheimer

Le groupe Orpéa installera un éclairage dynamique dans 750 de ses centres en Europe.

Agenda

• Demi-journées d'information technique sur la norme NF C 17-200

Centre régional Ouest-Atlantique de l'AFE

Le centre régional Ouest-Atlantique de l'AFE organise des demi-journées d'information technique sur le thème de la norme NF C 17-200 :

→ Le 27 avril 2017 à Angers

→ Le 8 juin 2017 à Orvault

[Plus d'informations ici](#)

• 15 mars 2017

Centre régional Nord de l'AFE – Réunion d'information "éclairer mieux, éclairer juste"

La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, le centre régional Nord de l'AFE, Amiens Métropole et la ville d'Amiens vous invitent à une journée d'information "éclairer mieux, éclairer juste".

[Plus d'informations ici](#)

• 30 mars 2017

Centre régional Ouest-Atlantique de l'AFE – Ateliers AFE/ACE

Une soirée événement, ouverte à tous, est organisée conjointement par l'AFE et l'ACE à la Base Sous-Marine de Bordeaux le 30 mars prochain à partir de 18 h 00.

[Plus d'informations ici](#)

• 31 mars 2017

Centre régional Rhône-Alpes de l'AFE – Salon du SIEL 42

A l'occasion du salon de l'éclairage public et intérieur organisé par le Territoire d'Énergie Loire - Syndicat d'Énergie SIEL42 le vendredi 31 mars à Montrond Les Bains, le centre régional AFE Rhône-Alpes disposera d'un stand d'exposition et interviendra au cours de l'une des tables rondes.

[Plus d'informations ici](#)

• 28 avril 2017

Centre régional Est de l'AFE – AG

Réservez dès à présent vos dates pour l'AG du centre régional Est de l'AFE, qui sera suivie d'une visite de la cathédrale de Strasbourg, de la remise du Prix Lumière du centre régional Est puis d'une présentation de la mise en lumière de la cathédrale.

Plus d'informations à venir

• 18 mai 2017

Assemblée Générale nationale

Réservez dès à présent vos dates pour l'AG nationale de l'association, qui se tiendra à Paris.

Plus d'informations à venir

Ça s'est passé

• Trophées de l'éclairage innovant AFE / ID Efficience Territoriale © - cérémonie locale



Le 20 février 2017, dans le cadre des premiers trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale©, la Chambre de

Commerce et d'Industrie du Doubs, en qualité de Maître d'ouvrage et l'Agence Le Point lumineux, concepteur, ont été distinguées, dans la catégorie « éclairage intérieur », pour la réalisation de l'éclairage dynamique de la salle des conférences « Jean MICHEL ». [Cliquez ici](#)

Crédits photos : CCI Doubs/Laurent Cheviet - de gauche à droite : Thierry Walger / Concepteur éclairagiste / Le Point Lumineux, Dominique ROY / Président de la CCI du Doubs, Olivier Tardy / Atelier d'architecture Tardy, Yves Feld / Président AFE Centre Est

A noter qu'une 2^e cérémonie locale aura lieu le 15 mars, où Amiens Métropole, lauréate dans la catégorie « Mise en valeur du patrimoine », recevra son Trophée lors de la journée d'information « Eclairer mieux, éclairer juste » organisée par le centre régional Nord de l'AFE (*Voir ci-contre*).

• Assemblée Générale du centre régional Sud-Ouest Atlantique

Le 16 février, le centre régional Sud-Ouest Atlantique de l'AFE organisait son Assemblée Générale à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP). Une AG qui a été suivie d'une présentation de la norme révisée NF 17-200.

A lire

[Cliquez ici pour consulter le sommaire ainsi que le 1^{er} numéro de la newsletter de Lux, la revue de l'éclairage](#)

Abonnez-vous à la revue et recevez un numéro gratuit au choix

[Cliquez ici pour télécharger le bulletin d'abonnement](#)



Formations

Le catalogue 2017 des formations est disponible. [Cliquez ici.](#)

Les formations neutres et indépendantes dispensées au CFPE sont utilisées comme référence dans les appels d'offres et offres d'emploi en éclairage intérieur comme en éclairage extérieur.



→ **En région**

- **NF C 17-200 - Lyon**
29 et 30 Mars 2017

→ **Dans les locaux du CFPE à Paris**

- **NF EN 13201**
23 Mai 2017

- **NF C 17-200**
1^{er} et 2 Juin 2017

- **Base en éclairage intérieur**
Partie 1 : 9/10/11/12 Mai 2017
Partie 2 : 12 et 13 Septembre 2017
Examen : 13 Septembre 2017

- **Base en éclairage extérieur**
Partie 1 : 2/3/4/5 Mai 2017
Partie 2 : 14 et 15 Septembre 2017
Examen : 15 Septembre 2017

- **Initiation en éclairage**
30 et 31 Mai et 1^{er} Juin 2017

- **NF EN 13201 et les LED en éclairage public**
27/28 Juin 2017

- **Les LED comprendre la technologie (niveau 1)**
1^{er} Juin 2017

- **Systèmes d'éclairage à LED (niveau 2)**
2 Juin 2017

Informations pratiques

Pour toute question ou demande sur les formations : vjauson@lux-editions.fr ou au 01 45 05 72 85.

Vos démarches

- Créer une formation à la carte - [cliquez ici](#)
- Réaliser une formation en région - [cliquez ici](#)
- Vous inscrire en ligne sur le site : www.lux-editions.fr/formations/

Emploi

- **Poste de Chargé d'affaires éclairage public** - Postée le 14/03/2017

Recrutement en CDI

Profil recherché : intermédiaire

Date de début souhaitée : dès que possible

Lieu de travail : Seine-et-Marne

[Cliquez ici pour visualiser l'offre](#)

- **Poste de Technico-commercial sédentaire** - Postée le 14/03/2017

Recrutement en CDD – 6 mois, évolutif CDI

Profil recherché : 2 ans d'expérience

Date de début souhaitée : dès que possible

Lieu de travail : Ile-de-France / Yvelines / Epône

[Cliquez ici pour visualiser l'offre](#)

Ça a changé

ERRATUM RATP

La société béarnaise Holight n'a pas gagné l'appel d'offres pour l'éclairage de 300 stations de métro comme le suggérait l'article de l'Express. Holight a remporté un marché de fourniture de luminaires.

ATEE

Marc Gendron a été nommé directeur général du club C2E de l'ATEE.

Aura Light

Per Lindeberg a été nommé PDG de l'entreprise d'éclairage suédoise Aura Light International AB.

Fonroche

Fonroche a cédé sa branche solaire à la société d'investissement Eurazeo et au fonds InfraVia Capital Partners.

Vu dans Les Echos - 4 février 2017

Syntec Ingénierie

Christophe Longepierre a été nommé Délégué général de Syntec Ingénierie. Il succède à Karine Leverger.

Commission de Régulation de l'Énergie

Jean-François Carencu, nommé Président de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Osram / Ledvance

Le groupe allemand a obtenu le feu vert américain pour la vente de sa filiale Ledvance à des investisseurs chinois pour 400 millions d'euros.

Vu dans Zonebourse.com – 12 février 2017